

**DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN TANT QU'ELU REFERENT**  
**« SECURITE ROUTIERE »**

**Considérant** que les Maires ont un rôle important à assurer dans la lutte contre l'insécurité routière, du fait de leurs multiples domaines de compétences qui peuvent avoir un impact direct ou indirect sur la sécurité routière (aménagement urbains, réglementation de la vitesse...),

**Considérant** que, depuis 2009, le Préfet du Finistère a mis en place le réseau des élus référents sécurité routière dont les objectifs sont de favoriser les échanges d'informations et d'expériences ainsi que d'organiser des stratégies d'actions coordonnées,

**Considérant** que ce réseau permet d'améliorer l'efficacité et la cohérence globale de la politique de sécurité routière,

**Considérant** que le Préfet du Finistère a fait part aux Maires du département du souhait que chaque Conseil municipal désigne en son sein un élu qui sera le référent « sécurité routière » de la commune,

**Sur proposition du Maire,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE (6 abstentions du groupe « Unis pour Landivisiau »),**

**DESIGNE :**

Laurence CLAISSE, Maire, élue référente « sécurité routière ».

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	23
POUR	23
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 10 septembre 2020

**Le Maire,**  
**Laurence CLAISSE.**



Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En Préfecture, le 22 SEP 2020  
Et de la publication, le 22 SEP 2020  
Fait à Landivisiau, le 22 SEP 2020  
Le Directeur Général des Services,  
Pascal NANTEL